

PROGRAMME D'AIDE A LA CREATION D'ENTREPRISES INNOVANTES EN MEDITERRANEE (PACEIM)

Appel à propositions 2011

Date de clôture : 4 novembre 2011

Adresse de publication de l'appel à propositions : www.ird.fr/paceim

La mise en œuvre de l'appel à propositions est réalisée par l'Institut de recherche pour le développement (IRD)

Contact

Direction de la Valorisation au Sud (DVS)
Institut de recherche pour le développement (IRD)
Agence inter-établissements de recherche pour le développement (AIRD)

Régis Ferron
Tél : + 33 (0)4 91 99 95 33
valorisation@ird.fr

SOMMAIRE

1. Contexte et objectifs du programme	3
1.1. Contexte	3
1.2. Objectifs du programme.....	3
2. Examen des projets proposés	4
2.1. Conditions d'éligibilité	4
2.2. Critères d'évaluation	4
2.3. Modalités de sélection	4
3. Nature et modalités de l'appui	5
4. Modalités de prise en charge	5
5. Calendrier.....	5
6. Constitution du dossier	6

1. Contexte et objectifs du programme

1.1. Contexte

La création d'entreprises est un enjeu crucial pour le développement économique des pays du Maghreb, de même que le renforcement de l'enseignement supérieur et la recherche et le soutien à l'innovation. Les entreprises (PME/PMI) issues de l'exploitation des résultats de la recherche ont un rôle particulier à jouer pour concevoir et déployer de nouveaux produits et services.

Pour relever les défis d'un développement économique basé sur la technologie et l'innovation dans le bassin sud-méditerranéen, l'Institut de Recherche pour le Développement, en partenariat avec Marseille Innovation et des acteurs de l'innovation au Sud de la Méditerranée, met en œuvre dans le cadre de ses missions le « Programme d'Accompagnement à la Création d'Entreprises Innovantes en Méditerranée » (PACEIM).

Ce programme propose de mobiliser l'expertise des diasporas scientifiques et techniques au Nord de la Méditerranée, au bénéfice des pays d'origine, à travers le soutien et l'accompagnement de projets de création d'entreprises technologiques en Algérie, au Maroc, en Tunisie, et plus largement au Sud de la Méditerranée.

Il s'appuie sur un constat : la France est le premier pays d'accueil des étudiants africains parmi lesquels, dans le cadre d'études doctorales, près de 7000 sont en provenance d'Afrique du Nord dont 2165 du Maroc, 1993 d'Algérie et 2507 de Tunisie (données OST 2005). Cependant, ces étudiants hautement qualifiés parviennent rarement à trouver un emploi correspondant à leur formation initiale et à leur niveau d'études : le taux de chômage des immigrés titulaires d'un diplôme de l'enseignement supérieur est, en France, près de trois fois supérieur à niveau équivalent (enquête emploi INSEE 2007).

1.2. Objectifs du programme

Le programme PACEIM doit permettre aux étudiants qui ont accompli leur formation supérieure dans les pays européens de créer une entreprise à vocation technologique au Sud. Il a pour objectifs de :

- promouvoir l'insertion socio-économique des diplômés des diasporas scientifiques et techniques
- contribuer au développement des territoires et au dynamisme du tissu entrepreneurial par la création d'entreprises innovantes
- accroître l'innovation dans les pays du sud-méditerranéen par le renforcement scientifique des équipes du Sud
- accompagner les projets de création d'entreprises innovantes et identifier les partenaires les plus pertinents.

En 2010, le programme PACEIM a accompagné la première promotion d'entreprises lauréates dans la phase ante-crédation. Pour la période 2011-2014, le programme entend proposer, au-delà de l'accompagnement individualisé, un renforcement scientifique et technologique des projets et des conseils pour la recherche de financements complémentaires.

2. Examen des projets proposés

2.1. Conditions d'éligibilité

Le candidat doit être :

- ressortissant d'un pays du Sud de la Méditerranée
- résidant en Europe, en accueil universitaire
- titulaire d'un diplôme d'enseignement supérieur (ou diplôme en cours d'acquisition) de niveau master 1 ou master 2 à post-doctorat ou :
- technicien, ingénieur ou chercheur ayant effectué des études scientifiques dans ou en lien avec des établissements publics de recherche au Nord : universités, grandes écoles.

2.2. Critères d'évaluation

Les projets seront évalués par un comité d'experts international selon les critères suivants :

- caractère innovant
- excellence scientifique et technique
- faisabilité et perspectives à long terme (plan d'affaires)
- retour sur investissement : échelle, délais, probabilité
- impact économique et industriel (emplois, investissements)
- qualité du partenariat, constitution de l'équipe

2.3. Modalités de sélection

La sélection se décompose en deux phases :

1) A l'issue de l'appel à propositions, 30 porteurs de projets seront retenus sur la base des évaluations fournies par un comité de sélection. Les candidats sélectionnés participeront à des rencontres d'affaires à Montpellier et effectueront une courte présentation de leur projet (dix minutes) devant un jury d'experts réuni en séance plénière. La présentation sera suivie d'un échange sous forme de questions-réponses qui permettra d'évaluer la pertinence et la faisabilité du projet soumis.

2) Lors des rencontres d'affaires à Montpellier, 5 projets sur les 30 présentés seront désignés par le jury pour bénéficier de rencontres individualisées au Sud.

3. Nature et modalités de l'appui

Le programme permet aux porteurs de projet de création d'entreprise de bénéficier d'un parcours d'accompagnement individualisé dans le pays ciblé comprenant :

- l'accès à un portefeuille technologique (brevets adaptés au contexte des pays du Sud)
- l'identification d'opportunités de développement dans les territoires
- la mise en relation avec de futurs partenaires
- la consolidation du projet (plan d'affaires)
- l'identification des forces et faiblesses de son projet

Les 30 porteurs de projet économique retenus lors de la première phase de sélection sont conviés à des rencontres d'une durée de deux jours à Montpellier avec des opérateurs économiques du Sud afin de découvrir les opérateurs agissant dans la zone d'implantation de leurs futures activités : incubateurs, pépinières, investisseurs, business angels, capitaux risqueurs, structures de renforcement et d'appui au tissu économique (CCI, pôles de compétitivité, etc.). Le programme prend en charge les déplacements ainsi que les frais de mission (repas, hébergement) des bénéficiaires.

Lors de ces journées d'affaires à Montpellier, une sélection des 5 meilleurs projets sera effectuée. Les 5 porteurs de projet lauréats se verront offrir un voyage d'affaires d'une durée de trois jours dans le pays d'implantation souhaité (Maroc, Algérie, Tunisie, Egypte, Liban) afin de consolider leur projet. Un planning de rendez-vous sera établi à leur attention.

Tous les déplacements ainsi que les frais de mission des bénéficiaires (voyage aller-retour France/pays ciblé ; repas ; hébergement) seront pris en charge.

A l'issue de cette mission d'affaires dans le pays ciblé, les bénéficiaires sont tenus de rendre compte de l'avancement de leur projet (nombre d'interlocuteurs rencontrés, teneur des informations échangées, types de partenariat envisagés) à l'aide d'un formulaire de suivi qui leur sera remis avant le départ.

4. Modalités de prise en charge

- les candidats sélectionnés se verront remettre les titres de transport et les réservations d'hôtel (petits déjeuners inclus) pour les rencontres et/ou missions d'affaires
- Les réservations des titres de transports et des hôtels seront pré-payées. Aucun frais annexe (taxi, transport inter-urbain...) ne sera pris en charge.

5. Calendrier

Ouverture de l'appel à propositions : 1 juillet 2011

Examen des candidatures et présélection en vue des rencontres d'affaires à Montpellier : décembre 2011

Rencontres à Montpellier et désignation des lauréats : février-mars 2012 (date fixe communiquée ultérieurement)

Missions d'affaires des lauréats dans le pays ciblé : mai -juin 2012 (selon les disponibilités des lauréats)

6. Constitution du dossier

Le dossier de candidature est téléchargeable sur le site www.ird.fr/paceim

Il est constitué obligatoirement du « document de soumission » et doit inclure :

- une photocopie de la carte nationale d'identité ou du passeport
- pour les étudiants : photocopie du titre de séjour étudiant, photocopie du dernier diplôme de niveau master à post-doctorat
- pour les techniciens, ingénieurs ou chercheurs : photocopie du contrat de travail en vigueur ou du dernier contrat de travail d'une durée égale ou supérieure à trois mois ; photocopie du dernier diplôme.

Le dossier doit être adressé par voie postale avant le 4 novembre 2011, cachet de la poste faisant foi, à :

Régis Ferron
Direction de la Valorisation au Sud (DVS)
Institut de recherche pour le développement
Immeuble « Le Sextant » - 44 Boulevard de Dunkerque
CS 90009 - 13572 Marseille cedex 02 - France

Tous les documents seront également envoyés sous forme électronique à :
valorisation@ird.fr

Tout dossier incomplet ou parvenu hors délai sera rejeté